

## La politique des petits pas !

Février 2018

Depuis le dernier « écho des négos », nous avons été reçus en bilatérale le 18 janvier. Une plénière (tous syndicats) a aussi eu lieu le 31 janvier autour d'une nouvelle version de l'accord. Il est très difficile de faire bouger le curseur, notamment sur l'obligation de suivre le trafic ou bien encore sur la hauteur des indemnités de transfert. Pour SUD, la hauteur de l'accompagnement social, que ce soit sur les conditions de travail ou sur le volet indemnitaire, dépendra de la hauteur que nous saurons mettre à la mobilisation. C'est cela qui sera déterminant.

### Qui n'avance pas recule...

Pour la DRLOI, il n'y a pas de « coup d'après ». L'objectif était de garder les deux sites (HUB et PIAC) et il fallait, pour convaincre le Siège de La Poste, que ce soit compréhensible et lisible. D'où un centre « Export » et un centre « Import ». Oui, le HUB va être surdimensionné par rapport au trafic d'aujourd'hui, mais des flux arriveront nous dit-on, encore inconnus à ce jour. SUD attend de voir !

### Une première date de transfert

Un premier gros transfert de trafic aura lieu le 25 juin 2018. La direction annonce le mouvement d'une centaine de personnes (voir tableau). Un deuxième gros transfert aura lieu en février 2019.

### Détail du transfert du 25 juin

*Attention : Les chiffres figurant dans ce tableau constituent une approche prévisionnelle, la direction doit encore les affiner !*

TRAFIC	CENTRES	DATE	FLUX	PERSONNES IMPACTEES
Dom Maritime	PIAC vers HUB	14 mai 2018	4 conteneurs	2 à 4
Import route DE, GB, IT	HUB (Cargo 8) vers PIAC	25 juin 2018	environ 3000 sacs	30 à 35
Import objets ordinaires Prio (GF + PF) (1)	PIAC vers PIC Gonesse	25 juin 2018	100 000 plis	15 à 25
Import objets signalés Prio (PF + GF) (2)	HUB vers PIC Gonesse	25 juin 2018	15 000 plis	5 à 12
Export DOM Prio (PF + GF)	PIAC vers PIC Wissous	25 juin 2018	120 000 plis	30 à 40
REFLEX EXPORT + AO PP	PIAC vers HUB	25 juin 2018	15 000 plis + 3000 AOPP	10 à 12

(1) Import DOM Prio inclus à hauteur de 100 000 plis

(2) Vidéocodage inclus

### Un premier transfert de personnel

Le 25 juin, plus d'une centaine de personnes vont être concernées. En gros, toutes celles dont les flux sont transférés (précisés ci-dessus) et dont c'est l'activité principale (+ de 50%). Cela a été le gros débat de la réunion du 31 janvier car il est très difficile de déterminer les tâches effectuées par les agents (1/2 vacation, signature de la feuille de présence, îlot). La DRLOI a donc renvoyé aux négociations locales.

Un autre point de fixation a été l'obligation de suivre les activités transférées ! Nous avons avancé le volontariat ou, en cas de refus, le principe de substitution. M. MARTIN a répondu qu'il allait regarder, mais que le volontariat n'était tout simplement pas possible car c'est cette obligation qui donne droit aux indemnités auprès du Siège de La Poste. En clair, le curieux chantage du « *si pas d'obligation, pas d'indemnités* » ! Nous avons demandé une prime de transfert uniforme et égalitaire, pour les agents allant de la PIAC vers le HUB ou vice-versa, et qui ne soit pas liée à des contraintes supplémentaires (changement d'horaires ou changement du nombre de vacation). La DRLOI a pris note. Nous avons également demandé une photographie exacte du lieu d'habitation des agents afin de suivre au plus près les propositions de poste qui seront faites. Nous sommes intervenus également sur le délai des propositions, car il est marqué dans le document que de nouvelles propositions pourront être faites sans attendre la réponse des agents aux propositions précédentes. Enfin, nous avons exigé que les 3 propositions de poste soient faites au plus près des souhaits des agents (horaires, lieu, nombre de vacations). Pour ce qui est du transfert vers les PIC Wissous et Gonesse, le barème des indemnités géographique est le suivant (il reste à négocier) :

<b>Mobilité géographique avec allongement du trajet aller ou retour (trajet domicile-travail)</b>	<b>Montant</b>
> ou = à 5 km ou 10 mn et < 10 km ou 15 mn	500€
> ou = à 10 km ou 15 mn et < 15 km ou 30 mn	1100€
> ou = à 15 km ou 30 mn et < 30 km ou 45 mn	1500€
> ou = à 30 km ou 45 mn	2000€

Nous avons également demandé pour le personnel qui irait vers les PIC de Wissous et Gonesse, une prime de transfert qui ne soit pas liée à la modification des régimes de travail, comme pour le transfert HUB/PIAC ou PIAC/HUB.

## **Des avancées microscopiques !**

Nous avons réitéré que nous étions opposé à tout départ de trafic du HUB comme de la PIAC. Nous avons exigé également que parmi les 3 propositions faites pour Wissous ou Gonesse PIC, une seule (et non pas deux) soit faite sur l'un des établissements. Pas de réponse à l'heure actuelle. Nous avons obtenu le nombre de personnes impactées suivant les flux (voir tableau au recto). Enfin, un gros point a été fait sur la possible fermeture des nuits de la PIAC (P. MARTIN s'engage à donner une réponse le 08 mars). Nous avons également exigé la cédésation des intérimaires concernés. Ils vont regarder, mais ne ferment pas la porte à une vingtaine de cédésation d'ici la fin de l'année, y compris à Cargo 8. Par ailleurs, nous avons fait inscrire noir sur blanc « Cargo 8 » dans le document, car même si celui-ci fait partie intégrante du HUB, il a tendance à être totalement oublié. Bref ! beaucoup de questions posées, mais très peu de réponses à l'heure actuelle. La DRLOI se contente pour l'instant de noter les interventions des organisations syndicales sans pour autant se positionner. Mais il faudra bien qu'elle avance ses billes si elle veut parvenir à un accord ou alors elle assumera la responsabilité de mesures unilatérales !

**Si l'on veut que l'accord proposé  
soit d'un niveau supérieur, il va falloir trouver le  
chemin de la mobilisation.**

**SUD interpellera toutes les organisations syndicales  
des sites concernés pour y parvenir**